

Règlement du  
**Concours Excellence Mécanique Alpine 2022**

## Table des matières

---

I.	Contexte, objectifs et organisateurs du concours .....	3
A.	Contexte et objectifs.....	3
B.	Organisateurs.....	3
II.	Conditions de participation .....	3
III.	Inscriptions .....	4
IV.	Déroulé du Concours.....	5
A.	Les niveaux d'épreuves.....	5
B.	Déroulé des épreuves .....	5
V.	Transport et hébergement des candidats.....	7
VI.	Attribution des dotations.....	8
VII.	Droit à l'image et données publiques.....	8
VIII.	Droit d'accès et de rectification des informations .....	8
IX.	Responsabilités .....	9
X.	Acceptation du règlement.....	9
XI.	Réclamations.....	10
XII.	Droit applicable et juridictions compétentes .....	10
XIII.	ANNEXE 1 : Calendrier du Concours .....	11
XIV.	ANNEXE 2 : Département administratif d'étude.....	12
XV.	ANNEXE 3 : indemnisation du transport de l'épreuve en région .....	15
XVI.	ANNEXE 4 : Grille d'évaluation des épreuves pratiques (épreuves 2 et 3) .....	16

La société Alpine Racing, société par actions simplifiée au capital de 1.115.584,20 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 306 140 807 et dont le siège est situé 1-15, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry-Châtillon, organise un concours intitulé « Concours Excellence Mécanique Alpine », ci-après « le Concours ».

## I. Contexte, objectifs et organisateurs du concours

---

### A. Contexte et objectifs

A partir d'un constat d'une précarité et d'une pauvreté croissantes chez les jeunes en France avec pour cause majeure le décrochage (12% par an soit 90 000 jeunes, 40% après 3 mois en lycée professionnel) et du manque d'attractivité de la filière mécanique automobile fréquemment dévalorisée auprès des jeunes, Alpine Racing propose un concours national d'Excellence Mécanique avec les objectifs suivants :

1. Faire rêver les jeunes, les inspirer et leur donner envie d'intégrer une filière mécanique automobile les conduisant à l'emploi et potentiellement en Formule 1.
2. Valoriser la filière mécanique automobile française en la positionnant comme filière d'excellence.
3. Palier aux difficultés de recrutement de mécaniciens et électromécaniciens de la filière automobile française.

### B. Organisateurs

Le Concours est organisé par Alpine Racing, en partenariat avec le Groupe Renault (direction de la formation du réseau France), le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, et avec le soutien de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA), l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité (OPCO Mobilités), du Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports et la Chambre de métiers et de l'artisanat en France (CMA France).

## II. Conditions de participation

---

Le concours s'adresse aux élèves de mécanique pouvant attester de la validation d'une année en mécanique automobile. Sont visés les élèves ayant un niveau IV ou un niveau III en mécanique spécifiquement dans les établissements et formations suivants: lycées professionnels, BTS, CFA,

- Niveau BAC (Niveau IV) c'est-à-dire équivalent terminale de lycée professionnel MV ou dernière année de CAP MV
- Niveau BAC+1 (Niveau III) c'est-à-dire équivalent première année de BTS MV ou Titre à finalité professionnel / CQP (MA, TEAVA, TEAVM, TEAVUI)

Le concours ayant pour objectif de faire découvrir et de susciter des passions dans le monde de la course automobile et donner l'opportunité à des élèves de découvrir ce monde dans le cadre d'un stage chez Alpine Racing, sont exclues du concours les écoles dont les élèves sont déjà reçus en stage chez Alpine Racing : École de la performance – NOGARO, Lycée Le Mans SUD (Auto Sport Academy / FFSA) – LE MANS, Lycée Marcel Callo – REDON.

Le respect des critères de participation fera l'objet d'une vérification entre l'épreuve théorique et l'épreuve pratique. Il sera demandé au candidat de fournir un justificatif de sa situation (certificat de scolarité par exemple).

### III. Inscriptions

---

**L'inscription au concours se déroulera du mardi 11 janvier 2022 au mercredi 19 janvier 2022.**

Elle s'effectuera sur le site Excellence Mécanique à l'adresse internet suivante : <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>

Les participant(e)s sont encouragés à s'inscrire en binôme. Cependant, un participant peut s'inscrire seul s'il le souhaite (ci-après, le « **Candidat Libre** »). S'il est qualifié lors de la première épreuve, un binôme lui sera attribué pour la suite du concours, suivant les modalités précisées ci-après.

L'inscription d'un binôme s'effectue en deux temps, chaque binôme s'inscrivant de manière individuelle. Chaque participant devra fournir l'adresse électronique du participant avec lequel il souhaite s'inscrire en binôme. Seuls les binômes dont les adresses s'apparient seront effectivement inscrits en binômes.

Pour les participant(e)s mineurs au jour de l'inscription, ils doivent fournir également l'adresse e-mail de leur représentant légal. Alpine Racing prendra alors contact avec le représentant légal désigné pour demander confirmation de l'inscription, ainsi que demander l'autorisation d'utiliser l'image du mineur et d'utiliser ses données personnelles aux fins prévues au présent règlement. En l'absence de confirmation, l'inscription au Concours n'est pas prise en compte.

Pour que son inscription soit valide, le participant devra suivre les modalités suivantes :

- renseigner correctement les champs obligatoires, à savoir le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone, le sexe, l'adresse e-mail, le niveau scolaire, le département d'étude, le nom de l'établissement scolaire, la confirmation du soutien de l'établissement scolaire quant à l'inscription ;
- répondre à toutes les questions de manière complète et exacte.

Tout formulaire incomplet, inexact, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

## IV. Déroulé du Concours

---

### A. Les niveaux d'épreuves

Le concours présente 3 niveaux d'épreuves :

- Une épreuve théorique
- Une épreuve pratique
- Une finale nationale

Les dates d'épreuves sont disponibles en annexe.

### B. Déroulé des épreuves

#### **Epreuve théorique**

La première phase de sélection sera une épreuve théorique réalisée à distance, sur une plateforme en ligne. Chaque candidat, qu'il soit inscrit en binôme ou non, réalisera cette épreuve seul sur la plateforme utilisée par le concours.

*Evaluation :*

L'attribution des points et le calcul de la note finale pour chaque participant sont réalisés par la plateforme. En cas d'égalité, le candidat ayant obtenu le meilleur temps est le mieux classé.

Sont retenus les meilleurs candidat(e)s (et leur binôme associé s'il y a lieu), par établissement et par zone géographique, dans le respect des conditions suivantes :

- Le Candidat Libre ou les deux candidats du binôme ont obtenu une note supérieure ou égale à la note minimale éliminatoire de 40 points une fois la note rapportée à 100.<sup>1</sup> ;
- 2 candidats au maximum sont retenus par établissement ;
- 8 binômes au maximum sont retenus par centre d'examen.

Les Candidats Libres sélectionnés sont mis en binôme en suivant l'ordre du classement (le premier qualifié avec le deuxième, etc.).

Alpine Racing s'engage autant que possible à mettre en binôme des candidat(e)s d'une même zone géographique pour des raisons logistiques. Cependant s'il arrivait qu'un nombre impair de Candidats Libres soit sélectionnés dans une certaine zone géographique, le binômage pourrait être effectué avec un Candidat Libre sélectionné dans une autre zone géographique. A défaut de pouvoir mettre en binôme le Candidat Libre avec un autre Candidat Libre pour faute de participants, Alpine Racing se réserve le droit de proposer la mise en binôme avec un candidat n'ayant pas reçu la note minimale exigée, ou bien un candidat inscrit en binôme avec

---

<sup>1</sup> Dans la mesure où l'édition 2022 est la première édition du Concours, Alpine Racing se réserve le droit de modifier la note minimale si celle-ci s'avérait mal évaluée.

quelqu'un d'autre et n'ayant pas été retenu (sous réserve de l'accord des deux participants concernés).

#### *Communication des résultats*

Les binômes sélectionnés à l'issue de l'épreuve théorique seront publiés sur le site Excellence Mécanique selon la date inscrite dans le calendrier disponible en Annexe 1.

Les binômes sélectionnés et la personne responsable désignée lors de l'inscription le cas échéant, seront également informés par courriel pour permettre l'organisation de l'épreuve suivante.

#### **Epreuve pratique**

Les épreuves pratiques se dérouleront dans les centres d'examen correspondant à 8 zones géographiques. Chaque binôme se verra ainsi attribuer un centre d'examen pour la deuxième épreuve, en fonction de son département d'étude. La répartition des départements administratifs par zone géographique est en Annexe 1.

#### *Jury des épreuves pratiques*

Les jurys seront propres à chaque centre d'examen et composés d'un président et de plusieurs membres de jury. Chaque membre de jury sera désigné ou validé par Alpine Racing afin d'assurer l'équité de l'évaluation. Au minimum 3 personnes composeront ces jurys dont au moins un professeur de mécanique.

#### *Evaluation*

Chaque jury sélectionnera le meilleur binôme sur la base des critères d'évaluation présents en Annexe 4. Le binôme sélectionné pourra continuer le concours et participer à la troisième épreuve.

Les critères d'évaluation et les consignes d'épreuves sont communs à l'ensemble des centres d'examen, cependant le matériel utilisé pour les épreuves peut varier d'un centre d'examen à un autre.

Les membres des jurys sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions des jurys des épreuves pratiques sont souveraines.

#### *Communication des résultats*

Les binômes sélectionnés lors des épreuves pratiques seront informés dès la fin de la délibération des jurys à l'issue de leurs épreuves. Les résultats seront également publiés sur le site Concours Excellence Mécanique Alpine.

Les binômes sélectionnés et la personne responsable désignée lors de l'inscription seront également informés par courriel pour permettre l'organisation de l'épreuve suivante.

### **Epreuve nationale**

L'épreuve nationale aura lieu sur le site d'Alpine Racing à Viry-Châtillon (91). La finale se déroulera sur 2 jours, un vendredi et un samedi. En sus des épreuves, les candidats seront également conviés à des visites et des échanges avec les collaborateurs d'Alpine Racing.

#### *Evaluation*

Le jury sera composé d'un président et de plusieurs membres du jury. Chaque membre de jury sera désigné par Alpine Racing afin d'assurer l'équité de l'évaluation. Le jury sera composé de 3 à 9 personnes dont au moins un professeur de mécanique.

Le jury de l'épreuve nationale sélectionnera le binôme lauréat parmi les binômes finalistes sur la base des critères d'évaluation présents en Annexe 4.

Les membres des jurys sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions du jury de l'épreuve nationale sont souveraines.

#### *Communication des résultats*

Le binôme lauréat de l'épreuve nationale sera informé dès la fin de la délibération du jury à l'issue de ses épreuves.

## V. Transport et hébergement des candidats

### **Epreuve théorique :**

Aucun frais de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé pour l'épreuve n°1.

### **Epreuve pratique :**

Les frais de déplacement des candidat(e)s participants à l'épreuve pratique (épreuve 2) seront pris en charge ou remboursés aux participant(e)s dans la limite des montants détaillés en Annexe 3.

Dans le cas d'un remboursement, seuls les frais de déplacement réellement exposés dans des conditions raisonnables seront remboursés. Pour les participants mineurs lors de l'épreuve, les frais de déplacement d'un accompagnant seront également pris en charge dans les mêmes conditions. Le remboursement ne comprend pas les frais d'hébergement, ni de manière générale toutes autres dépenses non spécifiées dans le présent règlement.

Les participants de l'épreuve pratique seront informés des modalités de remboursement lors de leur qualification à l'épreuve pratique. Ces modalités peuvent différer en fonction du centre d'examen concerné

### **Epreuve nationale :**

Pour le participant, ainsi que pour un accompagnant - dans la limite d'un accompagnant par binôme - le transport sur le lieu de la finale, ainsi que l'hébergement et les repas du jeudi soir au samedi midi seront pris en charge.

Pour les binômes comportant au moins un membre mineur, l'accompagnant sera obligatoire, et devra être désigné au plus tard une semaine après les résultats de l'épreuve pratique. Si le binôme a été encadré par un professeur de mécanique, le concours recommande vivement qu'il soit l'accompagnateur. Les représentants légaux des membres mineurs du binôme devront autoriser l'accompagnant à prendre la responsabilité du jeune du binôme pour toute la durée de la finale.

## VI. Attribution des dotations

L'épreuve théorique ne donne pas lieu à une dotation autre que l'accès à l'épreuve suivante pour les binômes retenus.

L'épreuve pratique ne donne pas lieu à une dotation autre que l'accès à la finale pour les binômes retenus.

Chaque participant du binôme lauréat du concours gagne une possibilité de stage de 3 mois à l'atelier moteur Alpine Racing sur le site de Viry-Châtillon. Le candidat sera contacté par l'équipe RH d'Alpine Racing, ainsi que son futur maître de stage pour valider les modalités (dates, contenu).

## VII. Droit à l'image et données publiques

Au moment de l'inscription, Alpine Racing demandera au candidat l'autorisation de diffusion des photos et vidéos prises à l'occasion des épreuves ou des cérémonies à des fins de communication et de promotion du Concours (y compris sur les réseaux sociaux d'Alpine Racing et des partenaires) pendant la durée du concours et pour une durée de 5 ans après la fin du concours.

Cette autorisation est donnée par le représentant légal du candidat mineur lorsqu'il confirme l'inscription.

## VIII. Droit d'accès et de rectification des informations

Tout participant, et son représentant légal si celui-ci est mineur, est informé de l'utilisation des données personnelles qu'il saisit dans le formulaire d'inscription, à savoir :

- Organisation du Concours (y compris les modalités de stage pour les finalistes) ;



- Questionnaire de satisfaction ;
- Gestion des éventuelles réclamations ;
- A des fins de communication sur le Concours (résultats et promotion du Concours, y compris sur les réseaux sociaux d'Alpine Racing et des partenaires du Concours) ;
- A des fins de statistiques après anonymisation.

Les données personnelles sont conservées pour la durée du Concours et pour une durée de 5 ans à compter de la fin du Concours.

Cette autorisation est donnée par le représentant légal du candidat mineur lorsqu'il confirme l'inscription.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant. Pour exercer ces droits, ils peuvent s'adresser aux Organismes :

Courriel : [contact-excellence-mecanique@alpinecars.com](mailto:contact-excellence-mecanique@alpinecars.com)

Ils peuvent également par le même canal demander la suppression des données les concernant.

## IX. Responsabilités

Le Concours ne couvre pas les éventuels accidents (transport des personnes et accidents corporels pendant les épreuves ponctuelles départementales, régionales et nationales). Il importe au candidat de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Alpine Racing ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Concours.

Alpine Racing se réserve le droit à tout moment et pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité ne puisse être retenue, de prolonger ou reporter le Concours.

La responsabilité d'Alpine Racing est limitée aux seules conséquences directes, prévisibles d'une violation de ses engagements résultant du présent règlement. Ainsi, tout dommage indirect ou non prévisible ne saurait être pris en charge (ex. : conséquences sur la scolarité).

## X. Acceptation du règlement

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Toute fraude ou tentative de fraude au Concours par un participant pourra entraîner l'élimination ou la disqualification de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

De même, tout non-respect du présent règlement par un participant lors de son inscription ou à tout moment pendant la durée du Concours pourra entraîner, de plein droit et sans notification préalable, son élimination ou sa disqualification du Concours. Il ne pourra être destinataire d'aucun prix.

Sauf sur décision contradictoire de l'organisateur, l'exclusion ou la disqualification du Concours d'un candidat entraîne la même sanction pour son binôme.

Dans l'hypothèse où une dotation aurait été attribuée à un participant ne respectant pas le présent règlement, au moment de l'attribution et pendant toute la durée de l'accompagnement, Alpine Racing se réserve le droit de ne pas mettre en place la dotation prévue au présent règlement.

Le présent règlement du Concours est mis gratuitement à disposition de toute personne qui le souhaite sur l'espace numérique <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>

En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement sous réserve de leur acceptation par l'ensemble des participants encore en lice.

## XI. Réclamations

---

Toute réclamation doit être adressée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 30 jours après la date de fin du Concours en écrivant à l'organisateur du Concours.

Sous peine d'être rejetée, toute réclamation doit comporter :

- les coordonnées complètes du Participant ;
- l'exposé clair et circonstancié des motifs de la réclamation ;

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Courriel : [contact-excellence-mecanique@alpinecars.com](mailto:contact-excellence-mecanique@alpinecars.com)

## XII. Droit applicable et juridictions compétentes

---

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon le code de procédure civile.

XIII. ANNEXE 1 : Calendrier du Concours

---

Dates	Actions
Du mardi 11 janvier 2022 au mercredi 19 janvier 2022	Inscription en ligne sur le site du concours
Mercredi 19 janvier 2022	Clôture des inscriptions
Vendredi 28 janvier 2022 – 17h	Lancement du concours en visioconférence
Jeudi 03 février 2022 - 17h-18h	Epreuve théorique en ligne
Lundi 14 février 2022	Publication des binômes candidats admis à l'épreuve pratique
Vendredi 25 février 2022 Vendredi 04 mars 2022 Vendredi 11 mars 2022	Epreuve pratique, date définie en fonction du département d'étude du candidat (cf. Tableau ci-dessous)
Mercredi 16 mars 2022	Publication des binômes candidats admis en finale.
Vendredi 1 <sup>er</sup> et samedi 2 avril 2022	Epreuve nationale sur le site d'Alpine F1 Teams à Viry-Châtillon
	Publication des lauréats à l'issu des épreuves
	Cérémonie de remise des prix

## XIV. ANNEXE 2 : Département administratif d'étude

Département d'étude		Commune d'épreuve*	Date de l'épreuve pratique
1	Ain	Lyon	vendredi 4 mars 2022
2	Aisne	Lille	vendredi 25 février 2022
3	Allier	Lyon	vendredi 4 mars 2022
4	Alpes-de-Haute-Provence	Marseille	vendredi 11 mars 2022
5	Hautes-Alpes	Marseille	vendredi 11 mars 2022
6	Alpes-Maritimes	Marseille	vendredi 11 mars 2022
7	Ardèche	Lyon	vendredi 4 mars 2022
8	Ardennes	Lille	vendredi 25 février 2022
9	Ariège	Agen	vendredi 11 mars 2022
10	Aube	Nancy	vendredi 4 mars 2022
11	Aude	Agen	vendredi 11 mars 2022
12	Aveyron	Agen	vendredi 11 mars 2022
13	Bouches-du-Rhône	Marseille	vendredi 11 mars 2022
14	Calvados	Rennes	vendredi 25 février 2022
15	Cantal	Lyon	vendredi 4 mars 2022
16	Charente	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
17	Charente-Maritime	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
18	Cher	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
19	Corrèze	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
21	Côte-d'Or	Nancy	vendredi 4 mars 2022
22	Côtes d'Armor	Rennes	vendredi 25 février 2022
23	Creuse	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
24	Dordogne	Agen	vendredi 11 mars 2022
25	Doubs	Nancy	vendredi 4 mars 2022
26	Drôme	Lyon	vendredi 4 mars 2022
27	Eure	Paris	vendredi 11 mars 2022
28	Eure-et-Loir	Paris	vendredi 11 mars 2022
29	Finistère	Rennes	vendredi 25 février 2022
30	Gard	Marseille	vendredi 11 mars 2022
31	Haute-Garonne	Agen	vendredi 11 mars 2022
32	Gers	Agen	vendredi 11 mars 2022
33	Gironde	Agen	vendredi 11 mars 2022
34	Hérault	Marseille	vendredi 11 mars 2022
35	Ille-et-Vilaine	Rennes	vendredi 25 février 2022
36	Indre	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
37	Indre-et-Loire	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
38	Isère	Lyon	vendredi 4 mars 2022
39	Jura	Lyon	vendredi 4 mars 2022
40	Landes	Agen	vendredi 11 mars 2022
41	Loir-et-Cher	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
42	Loire	Lyon	vendredi 4 mars 2022
43	Haute-Loire	Lyon	vendredi 4 mars 2022
44	Loire-Atlantique	Rennes	vendredi 25 février 2022

45	Loiret	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
46	Lot	Agen	vendredi 11 mars 2022
47	Lot-et-Garonne	Agen	vendredi 11 mars 2022
48	Lozère	Marseille	vendredi 11 mars 2022
49	Maine-et-Loire	Rennes	vendredi 25 février 2022
50	Manche	Rennes	vendredi 25 février 2022
51	Marne	Lille	vendredi 25 février 2022
52	Haute-Marne	Nancy	vendredi 4 mars 2022
53	Mayenne	Rennes	vendredi 25 février 2022
54	Meurthe-et-Moselle	Nancy	vendredi 4 mars 2022
55	Meuse	Nancy	vendredi 4 mars 2022
56	Morbihan	Rennes	vendredi 25 février 2022
57	Moselle	Nancy	vendredi 4 mars 2022
58	Nièvre	Lyon	vendredi 4 mars 2022
59	Nord	Lille	vendredi 25 février 2022
60	Oise	Lille	vendredi 25 février 2022
61	Orne	Rennes	vendredi 25 février 2022
62	Pas-de-Calais	Lille	vendredi 25 février 2022
63	Puy-de-Dôme	Lyon	vendredi 4 mars 2022
64	Pyrénées-Atlantiques	Agen	vendredi 11 mars 2022
65	Hautes-Pyrénées	Agen	vendredi 11 mars 2022
66	Pyrénées-Orientales	Agen	vendredi 11 mars 2022
67	Bas-Rhin	Nancy	vendredi 4 mars 2022
68	Haut-Rhin	Nancy	vendredi 4 mars 2022
69	Rhône	Lyon	vendredi 4 mars 2022
70	Haute-Saône	Nancy	vendredi 4 mars 2022
71	Saône-et-Loire	Lyon	vendredi 4 mars 2022
72	Sarthe	Rennes	vendredi 25 février 2022
73	Savoie	Lyon	vendredi 4 mars 2022
74	Haute-Savoie	Lyon	vendredi 4 mars 2022
75	Paris	Paris	vendredi 11 mars 2022
76	Seine-Maritime	Paris	vendredi 11 mars 2022
77	Seine-et-Marne	Paris	vendredi 11 mars 2022
78	Yvelines	Paris	vendredi 11 mars 2022
79	Deux-Sèvres	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
80	Somme	Lille	vendredi 25 février 2022
81	Tarn	Agen	vendredi 11 mars 2022
82	Tarn-et-Garonne	Agen	vendredi 11 mars 2022
83	Var	Marseille	vendredi 11 mars 2022
84	Vaucluse	Marseille	vendredi 11 mars 2022
85	Vendée	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
86	Vienne	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
87	Haute-Vienne	Châtelleraut	vendredi 4 mars 2022
88	Vosges	Nancy	vendredi 4 mars 2022
89	Yonne	Paris	vendredi 11 mars 2022
90	Territoire de Belfort	Nancy	vendredi 4 mars 2022
91	Essonne	Paris	vendredi 11 mars 2022
92	Hauts-de-Seine	Paris	vendredi 11 mars 2022
93	Seine-St-Denis	Paris	vendredi 11 mars 2022

<b>94</b>	Val-de-Marne	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>95</b>	Val-D'Oise	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>971</b>	Guadeloupe	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>972</b>	Martinique	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>973</b>	Guyane	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>974</b>	La Réunion	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>976</b>	Mayotte	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>2A</b>	Corse-du-Sud	Paris	vendredi 11 mars 2022
<b>2B</b>	Haute-Corse	Paris	vendredi 11 mars 2022

\*Commune principale dont dépend le centre d'examen, l'épreuve pourra avoir lieu dans une commune limitrophe à la commune indiquée ou une autre commune du département.

## XV. ANNEXE 3 : indemnisation du transport de l'épreuve en région

---

Les frais de déplacement des candidats participant à l'épreuve pratique (épreuve 2) seront pris ou charge ou remboursés aux participants dans la limite des montants détaillés ci-dessous.

Lieu d'étude du candidat	Montant (en €) maximum pris en charge
France métropolitaine	40 € A/R
Corse	200 € A/R
DOM-TOM	2 000 € A/R

## XVI. ANNEXE 4 : Grille d'évaluation des épreuves pratiques (épreuves 2 et 3)

La grille d'évaluation doit permettre de différencier les candidats sur chaque cas pratique composant l'épreuve pratique en région ou pendant la finale (épreuves 2 et 3).

La grille d'évaluation sera ainsi adaptée à chaque cas : toutes les compétences ne seront pas évaluées à chaque épreuve et les points clés à évaluer pour chaque compétence seront spécifiés au jury.

Numéro de binôme		Heure début de l'épreuve	
		Heure de fin d'épreuve	
		TOTAL des POINTS	/ 48

SAVOIR-FAIRE ET CONNAISSANCES		Nombre de points attribués			
		1	2	3	4
<b>1. Rechercher des informations</b>	Être capable de rechercher les informations qu'elles soient visuelles, documentaires... <i>Les informations à collecter par les candidats seront définies pour chaque épreuve et explicitées au jury.</i>				
<b>2. Démonter, remonter</b>	Être capable de réaliser les opérations de démontage et de remontage en suivant une méthodologie logique. <i>L'ordre logique de démontage-remontage sera défini pour chaque épreuve et explicité au jury.</i>				
<b>3. Régler</b>	Être capable d'effectuer les réglages correctement. <i>Les réglages indispensables seront définis pour chaque épreuve et explicités au jury.</i>				
<b>4. Rendre compte</b>	Être capable de faire un rapport clair, précis et transparent de l'activité réalisée sur l'épreuve. <i>Les éléments du discours évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>				
<b>5. Atteindre les objectifs</b>	Être capable d'atteindre les objectifs énoncés dans la consigne de l'épreuve. <i>Les objectifs de réussite seront définis pour chaque épreuve et explicités au jury.</i>				
<b>6. Gérer le poste de travail et respecter les règles d'hygiène et sécurité</b>	Être en capacité de conserver un poste de travail propre et ordonné respectant les règles d'hygiène et de sécurité.				
<b>7. Transmettre</b>	Être capable de former à des connaissances techniques, des procédures de montage ou démontage.				
<b>SOUS TOTAL / 28</b>					

SAVOIR-ÊTRE		Nombre de points attribués			
		1	2	3	4
<b>8. Rigueur</b>	Avoir le souci du détail et de la vérification de son activité afin de limiter les erreurs humaines et réduire les incertitudes. <i>Les éléments d'attention évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>				
<b>9. Précision</b>	Être précis dans ses gestes techniques. <i>Les gestes techniques évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>				
<b>10. Rapidité</b>	Être rapide dans son exécution des tâches. <i>Les temps indicatifs de réalisation des épreuves seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>				
<b>11. Implication</b>	Capacité de l'ensemble du binôme à s'investir dans l'épreuve donnée. Une attention particulière sera portée à l'implication égale des deux membres du binôme.				



<p><b>12. Disponibilité</b></p>	<p>Capacité du binôme à se rendre disponible malgré le temps limité de l'épreuve ; pour communiquer avec le reste de son binôme sur les choix et gestes réalisés durant l'épreuve, ou pour répondre aux sollicitations du jury au cours de l'épreuve. <i>Les éléments évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i></p>				
<p><b>13. Aisance relationnelle</b></p>	<p>Au sein du binôme capacité à échanger de manière posée, respectueuse, et efficace au regard de l'objectif donné. Avec le jury, capacité à interagir de manière aimable, claire, et efficace au regard des questions posées. <i>Les questions seront définies pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicitées au jury.</i></p>				
<p><b>14. Autoévaluation</b></p>	<p>Capacité du binôme à l'issue de l'épreuve, à expliciter ses points forts et ses axes d'amélioration et ce, en toute transparence.</p>				
<p><b>15. Gestion du stress</b></p>	<p>Capacité du binôme à rester calme, précis, et affable malgré le stress induit par l'épreuve. <i>Attention, il est spécifiquement demandé au jury de NE PAS augmenter le stress auquel est soumis le candidat de manière artificielle, seule la pression induite pas le concours doit être évaluée.</i></p>				
<b>SOUS TOTAL / 32</b>					